

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la municipalité de Saint-Épiphanie tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 4 juin 2012, à 20:23 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Renald Côté
Et mesdames les conseillères	Kathie Deschamps Pâquerette Thériault
Et le maire	Jean-Pierre Gratton

Était absent :

Madame la conseillère	Manon Dupont
Monsieur le conseiller	Sébastien Dubé

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire Jean-Pierre Gratton qui s'assure qu'il y a quorum.

12.06.179

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

12.06.180

**RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU
7 MAI ET DU 30 MAI 2012**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai et du 30 mai 2012, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de procéder à l'acceptation de ces derniers.

12.06.181

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de mai s'élevant à 19 517,29 \$ et des comptes courants s'élevant à 48 544,96 \$ pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 68 062,25 \$.

Il est 20 h 27, la séance est suspendue.

Il est 20 h 35, reprise de la séance.

12.06.182

AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MAI 2012

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois de mai 2012.

ADM-12-05-003

V-12-05-003

L-12-05-003

12.06.183

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUIN 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois de juin 2012.

ADM-12-06-001

V-12-06-001

L-12-06-001

12.06.184

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de mai 2012.

ADMINISTRATION

12.06.185

NOUVELLE PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – PROGRAMMATION PARTIELLE 2

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Épiphanie a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Épiphanie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité de Saint-Épiphané s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité de Saint-Épiphané s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- La municipalité de Saint-Épiphané approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité de Saint-Épiphané s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- La municipalité de Saint-Épiphané s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

12.06.186

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – RÉDITION DE COMPTE 2011

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 151 139 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Épiphanie informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

12.06.187

PROJET SENTIER ÉQUESTRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Épiphanie appuie le projet de sentier équestre qui sera prochainement mis en place sur son territoire et sur celui des municipalités de Saint-François-Xavier-de-Viger et de Saint-Paul-de-la-Croix ;

ATTENDU QUE l'appui financier demandé aux trois municipalités était de 2000 \$ chacune, dans le but de bénéficier d'une subvention d'environ 25 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Épiphanie avait prévu ce montant dans le budget 2012 :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir accordé un montant de 2000 \$ à la Corporation de développement de Saint-François-Xavier-de-Viger, organisation en charge temporairement du dossier, dans le but de bénéficier d'une subvention d'environ 25 000 \$ qui permettra d'aménager les sentiers.

12.06.188

PROJET JARDIN COLLECTIF

ATTENDU QUE la municipalité appuie le projet de jardin collectif piloté par la Corpo de développement de Saint-Épiphanie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir décapé une partie du terrain municipal situé à l'intersection des rues Viger et Caillouette dans le but d'y implanter le jardin collectif. Également, le conseil confirme que dans son budget 2012, son implication financière dans le projet de jardin collectif s'élèvera à 750 \$.

12.06.189

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER BAS-ST-LAURENT

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent, secteur Rivière-du-Loup ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de ne pas accorder de don à la Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent, secteur Rivière-du-Loup.

12.06.190

OCTROI DU MANDAT POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de confier le mandat de la vérification des états financiers 2012 à la firme Mallette de Rivière-du-Loup.

12.06.191

EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE

ATTENDU QUE le contremaître embauché en début d'année a démissionné le lundi 7 mai 2012 ;

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un double processus d'embauche d'un contremaître et d'un gestionnaire du réseau d'aqueduc et d'égout durant le mois de mai ;

ATTENDU QU'un des candidats à l'entrevue pour le gestionnaire du réseau d'aqueduc s'est démarqué, notamment par ses compétences en génie civil et en gestion de l'eau ;

ATTENDU QU'en combinant les deux postes avec une seule ressource humaine, cela engendrera des économies d'échelle très intéressantes pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité de mettre fin au processus d'entrevue pour les candidats ayant postulé au poste de contremaître et d'embaucher monsieur Pierre Fortin, à titre de contremaître et gestionnaire du réseau d'aqueduc et d'égout, aux conditions prévues dans sa convention.

12.06.192

BRIGADIÈRE SCOLAIRE

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Épiphane ne peut plus prendre en charge la moitié du salaire de la brigadière scolaire et ce, à compter de

l'automne 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité débourse la somme prévue au Club Optimiste afin que celui-ci puisse régler le salaire de la brigadière scolaire jusqu'à la fin du printemps 2012 et, par la suite, entre en contact avec la brigadière scolaire afin de planifier ses besoins pour les prochaines saisons.

12.06.193

NOM DE LA NOUVELLE RUE

ATTENDU QUE la municipalité désire construire une nouvelle rue;

ATTENDU QUE plusieurs noms ont été suggérés pour cette nouvelle rue dont celui du promoteur du projet ;

ATTENDU QU'il s'agit du prolongement naturel de la rue Caillouette ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité que la nouvelle rue portera le nom de Caillouette.

12.06.194

RAPPORT DE LA FIRME ROCHE SUR LA MISE AUX NORMES DES ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le rapport sur la mise à niveau des étangs aérés ;

ATTENDU QUE le rapport précise qu'en utilisant les bassins 2 à 4 pour traiter les eaux usées et le bassin 1 pour accumuler les boues et les faire sécher, il serait possible d'ajouter 40 nouvelles résidences sans être obligé de vider la boue des étangs 2 à 4, mais pour ce faire, il faudra augmenter l'aération des étangs à l'été 2012 et vider l'étang 1 d'ici le printemps 2013;

ATTENDU QUE le rapport mentionne que des investissements d'environ 470 000 \$ devront être faits pour mettre les étangs aérés aux normes ;

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'une subvention de 360 000 \$, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la mise aux normes de ses étangs, et que ledit programme devrait être renouvelé en 2014 ce qui permettra de subventionner un montant additionnel de 50 000 \$.

ATTENDU QUE le solde des investissements à faire, soit 60 000 \$, est non subventionnable car il concerne tout ce qui touche de près ou de loin la vidange des boues mais la municipalité pourra étaler ce coût sur une période de 3 ans (environ 7 000 \$ en 2012, environ 35 000 \$ en 2013 et environ

17 000 \$ en 2014) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de la firme Roche sur la mise à niveau des installations de la station d'épuration des eaux usées, y incluant son plan d'action avec échéancier et les prévisions budgétaires, et de transmettre ce rapport au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans les meilleurs délais afin d'obtenir le Certificat d'autorisation de la construction de la nouvelle rue.

12.06.195

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité que :

1-) Monsieur Renald Côté soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2012 et, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

2-) Que tous les documents et les effets bancaires de la municipalité soient signés par le maire, monsieur Jean-Pierre Gratton, ou par le maire suppléant, monsieur Renald Côté, et un des deux autres signataires autorisés ;

3-) Que le maire suppléant, monsieur Renald Côté, soit mandaté à assister et à siéger au Conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup et remplit toutes les fonctions du maire.

VOIRIE

12.06.196

OCTROI DU CONTRAT DE SABLE. TERRE ET GRAVIER

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Épiphane a fait parvenir une invitation à soumissionner à deux entreprises relativement à la fourniture de sable, terre et gravier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Épiphane a reçu deux soumissions en conformité avec son invitation à soumissionner ;

ATTENDU QUE les soumissions sont les suivantes, incluant le droit des carrières et sablières, les taxes en sus :

Transport Yoland Côté & Fils inc.

Matériel livré

Gravier brut	5,32 \$/t
Gravier brut tamisé 0-3/4	7,14 \$/t
Gravier concassé 0-3/4	13,28 \$/t
Abrasif 0-1/4	7,73 \$/t
Abrasif 0-1/4 avec sel	8,27 \$/t
Pierre ¾ - 2 pouces	14,78 \$/t
Terre végétale	14,78 \$/t
Rebus de tamiseur	7,43 \$/t

Matériel non livré

Gravier brut	4,88 \$/t
Gravier brut tamisé 0-3/4	6,38 \$/t
Gravier concassé 0-3/4	8,78 \$/t
Abrasif 0-1/4	N/D
Abrasif 0-1/4 avec sel	N/D
Pierre ¾ - 2 pouces	N/D
Terre végétale	N/D
Rebus de tamiseur	6,38 \$/t

Les prix soumis incluent 0,53 \$/t de droit imposé par item (si applicable), les taxes TPS/TVQ en sus.

Chaque voyage qui sort du banc est pesé avec la balance à camion appartenant à Transport Yoland Côté et Fils inc.

Tourbière Ouellet & Fils inc.

Matériel livré

Gravier brut	5,04 \$/t
Gravier brut tamisé 0-3/4	8,00 \$/t
Gravier concassé 0-3/4	15,38 \$/t
Abrasif 0-1/4	N/D
Abrasif 0-1/4 avec sel	N/D
Pierre ¾ - 2 pouces	N/D
Terre végétale	12,25 \$/t
Rebus de tamiseur	7,00 \$/t

Matériel non livré

Gravier brut	3,28 \$/t
Gravier brut tamisé 0-3/4	6,03 \$/t
Gravier concassé 0-3/4	N/D
Abrasif 0-1/4	N/D

Abrasif 0-1/4 avec sel	N/D
Pierre ¾ - 2 pouces	N/D
Terre végétale	N/D
Rebus de tamiseur	4,53 \$/t

Les prix soumis incluent 0,53 \$/t de droit imposé par item (si applicable), les taxes TPS/TVQ en sus.

Prix majorés de 10 % en période de dégel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de fractionner le contrat de fourniture de sable, terre et gravier de la façon suivante, en allouant le contrat au plus bas soumissionnaire conforme :

	MATÉRIEL LIVRÉ		MATÉRIEL NON LIVRÉ	
	TYC	TO	TYC	TO
	\$/t	\$/t	\$/t	\$/t
Gravier brut		5.04		3.28
Gravier brut tamisé 0-3/4 po	7.14			6.03
Gravier concassé 0 à 3/4 po	13.28		8.78	
Abrasif 0-1/4 po	7.73			
Abrasif 0-1/4 po avec sel	8.27			
Pierre 3/4 à 2 po	14.78			
Terre végétale		12.25		
Rebus de tamiseur		7.00		4.53

(N.B. TYC = Transport Yoland Côté et fils inc. et TO = Tourbière Ouellet et fils inc.)

12.06.197

BRIS DU TRACTEUR À PELOUSE

ATTENDU QUE le tracteur à pelouse de la municipalité de marque John Deere 430 était défectueux ;

ATTENDU QU'un nouveau tracteur de même gabarit coûte entre 18 000 \$ et 19 000 \$;

ATTENDU QUE seul le fournisseur Alcide Ouellet & Fils inc. de Cacouna a accepté de diagnostiquer et de réparer le tracteur ;

ATTENDU QUE plusieurs pièces ont du être changées, notamment le solénoïde au coût de 239,23 \$ et qu'il y a eu 4 heures de main-d'œuvre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir fait réparer le tracteur à pelouse de la municipalité au coût de 688,48 \$, plus les taxes applicables, auprès du fournisseur Alcide Ouellet & Fils inc de Cacouna.

12.06.198

OCTROI DU CONTRAT DE L'ABAT-POUSSIÈRES

ATTENDU QUE des invitations à soumissionner pour l'achat d'abat-poussières, soit 25 tonnes de produit, ont été faites auprès des entreprises suivantes :

- Sel Warwick – 260 \$/tonne – livraison incluse
- Somavrac – 279,64 \$/tonne – livraison incluse
- Calum – 450 \$/tonne – livraison incluse
- SEBCI – 252,69 \$/tonne – livraison incluse

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de l'abat-poussières à la firme SEBCI, soit le plus bas soumissionnaire, au coût de 252,69 \$/tonne, livraison incluse, plus les taxes applicables, et de commander un total de 25 tonnes de produit.

INCENDIE

12.06.199

RAPPORT INCENDIE

Monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, remet aux membres du conseil une copie du rapport mensuel d'incendie du mois de mai 2012.

12.06.200

EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche d'un nouveau pompier en la personne de monsieur Guylain Ouellet, résident de Saint-Modeste, et entièrement formé au cours de Pompier 1. Cette embauche est conditionnelle à l'effet qu'aucun frais de formation ne soit déboursé car monsieur Ouellet est à compléter son diplôme d'étude professionnelle en sécurité incendie à Rivière-du-Loup.

URBANISME

12.06.201

DEMANDE DU CLUB VTT L'EST QUAD

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir accordé le droit de passage au Club l'Est Quad, sur le 2^e rang Est, sur une portion de 3,8 kilomètres, soit jusqu'à la Route des Sauvages, lors de la journée du 3 juin 2012.

AFFAIRES NOUVELLES

12.06.202

DEMANDE DE PUBLICITÉ POUR LES LAURÉATS DE LA FONDATION LOUPERIVIENNE

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité d'autoriser la publication d'un encart publicitaire félicitant les récipiendaires épiphanois de bourses de la Fondation luperivienne, au coût de 95 \$, plus les taxes applicables.

12.06.203

AFFICHAGE DE POSTE POUR L'EMBAUCHE D'UN SAISONNIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'afficher le poste de manœuvre saisonnier aux mêmes conditions que l'année dernière.

12.06.204

FACTURE POUR LA DISPOSITION DES BIENS DE MONSIEUR ÉRIC DUBÉ

ATTENDU QUE monsieur Éric Dubé a été expulsé de son loyer de la rue Deschênes le 24 mai 2012 par huissier et que ses biens ont du être disposés sur la voie publique ;

ATTENDU QUE la municipalité a du détourner le trafic routier de la rue Deschênes Est pendant plusieurs heures ;

ATTENDU QUE monsieur Dubé a affirmé au huissier qu'il ne récupérerait pas ses biens ;

ATTENDU QUE la municipalité a fourni 3,5 heures de temps homme pour déménager les biens et s'occuper de ce dossier et a payé 48,79 \$ pour la disposition des biens au lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de faire parvenir une facture de 110 \$ à

monsieur Éric Dubé.

12.06.205

VANDALISME À LA CROIX LUMINEUSE

ATTENDU QU'un citoyen nous a signalé que des individus avaient allumé un feu près de la Croix lumineuse et que celle-ci avait même été endommagée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'avertir la police et de leur demander une enquête à ce sujet.

12.06.206

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal.

12.06.207

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame la conseillère Kathie Deschamps et accepté à l'unanimité à 21 h 47.

Jean-Pierre Gratton, maire

Nicolas Dionne, directeur
général et secrétaire-trésorier